

Sommaire

	PAGE
<i>Réglementation - Normes</i>	68
<i>Équipement de protection individuelle</i>	69
<i>Signalisation et balisage de chantier</i>	70
<i>Signalisation pour véhicules et accessoires</i>	71
<i>Porte-échelles</i>	72
<i>Équipement de protection ORL</i>	73
<i>Vêtements de travail</i>	74
<i>Gants</i>	75
<i>Chaussures de sécurité</i>	76

Règlementation - Normes

Règlementation du domaine routier

Arrêté des 5 et 6 novembre 1992. Livre 1 - 8^{ème} partie - Article 134 :

« Toute personne intervenant à pied sur le domaine routier à l'occasion d'un chantier ou d'un danger temporaire doit revêtir un vêtement de signalisation à haute visibilité de classe 2 ou 3 ».

Règlementation du code du travail

Décret 92-768 du 29 juillet 1992 - Paragraphe 2.13

Équipements de protection individuelle vestimentaires appropriés à la signalisation visuelle de l'utilisateur.

« Les équipements de protection individuelle vestimentaires destinés à des conditions prévisibles d'emploi, dans lesquelles il est nécessaire de signaler individuellement et visuellement la présence de l'utilisateur, doivent comporter un ou plusieurs dispositifs ou moyens judicieusement placés, émetteurs d'un rayonnement visible direct ou réfléchi ayant une intensité lumineuse et des propriétés photométriques et colorimétriques appropriées ».

Décret 93-41 du 11 janvier 1993 - Article R233-1 :

« Le chef d'établissement doit mettre à la disposition des travailleurs les équipements de travail nécessaires appropriés au travail à réaliser ou convenablement adaptés à cet effet, en vue de préserver la santé et la sécurité des travailleurs. A cet effet, les équipements de travail doivent être choisis en fonction des conditions et caractéristiques particulières du travail. Les équipements de protection individuelle et les vêtements de travail mis à la disposition des travailleurs conformément aux dispositions du présent titre ne constituent pas des avantages en nature au sens de l'article L223-13. »

Décret 93-41 du 11 janvier 1993 - Article R233-42 :

« Les équipements de protection individuelle et les vêtements de travail visés à l'article R233-1 doivent être fournis gratuitement par le chef d'établissement qui assure leur bon fonctionnement et leur état hygiénique satisfaisant, par les entretiens, réparations et remplacements nécessaires ».

Normes européennes

Les vêtements de signalisation sont réalisés à l'aide de tissu dont la propriété consiste à réfléchir la lumière. La matière de base est fluorescente et est destinée à rendre celui qui le porte hautement visible. Les bandes rétro-réfléchissantes sont composées d'une matière qui renvoie la lumière vers la source émettrice. Dans des conditions météorologiques difficiles ou la nuit, un conducteur sera vigilant à la vue des réflexions de ses phares sur les bandes du porteur du gilet de signalisation.

EN 340	Cette norme définit les exigences générales auxquelles doivent répondre les vêtements techniques. Le vêtement doit être pourvu d'une étiquette d'information comprenant entre autres : la marque commerciale, la désignation du produit, la taille, le numéro de norme, l'étiquetage d'entretien et les instructions d'emploi.
EN 342	Cette norme spécifie les exigences pour les vêtements de protection contre les températures inférieures à -5°C. Les tests mesurent l'imperméabilité du vêtement et sa résistance au froid.
EN 343	Cette norme détermine les caractéristiques obligatoires des vêtements de protection contre les intempéries. Elle définit l'imperméabilité du vêtement (extérieur vers intérieur) et sa résistance évaporative (intérieur vers extérieur).
EN 471	Cette norme s'applique en complément de la norme EN 340 aux vêtements et articles de signalisation, et porte sur deux points : la nature et la surface du matériau réfléchissant du vêtement. Les matériaux employés (éléments rétro-réfléchissants, fluorescents ou mixtes) doivent être clairement visibles dans tous les environnements dangereux et conditions d'éclairage. Les vêtements répertoriés sont répartis en trois classes : Classe 1 Exigence de visibilité faible (ceintures ou boudriers réfléchissants) 14cm² de matière fluorescente et 10cm² de matière rétro-réfléchissante, ou 20cm² de matières combinées. Classe 2 Exigence de visibilité moyenne, une partie importante du corps doit être recouverte (gilet sans manche par exemple). 50cm² de matière fluorescente et 13cm² de matière rétro-réfléchissante. Classe 3 de visibilité stricte, une majorité du corps doit être recouverte (grandes parkas, vestes avec manches et pantalons assortis). 80cm² de matière fluorescente et 20cm² de matière rétro-réfléchissante.

Équipement de protection individuelle

Code	Désignation	Cond ^t
------	-------------	-------------------

Kit nacelle

5485	Kit nacelle harnais + longe 1.5m + sac	unité
------	--	-------

Harnais de sécurité

Harnais antichute avec trois points d'amarrage : dorsal, sternal, latéral. Équipé d'une ceinture tournante avec un dossier ergonomique permettant une rotation à 90°.

0589	Harnais antichute ANTEC taille 36 à 42	unité
1019	Harnais antichute ANTEC taille 42 à 58	unité
7567	Harnais taille S + sac de rangement	unité
7568	Harnais taille M + sac de rangement	unité
3400	Harnais taille L + sac de rangement	unité



Longe de maintien

Équipée d'un tendeur de longe à came en acier inoxydable et d'un mousqueton à double sécurité.

1594	Longe + tendeur à came lg 2 m	unité
0588	Longe + tendeur à came lg 3 m	unité
2178	Longe + tendeur à came lg 3 m + protection	unité



Longe d'antichute

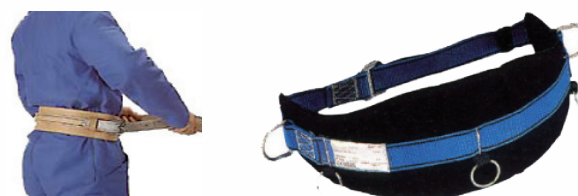
Équipée d'un absorbeur d'énergie composée de sangles tissées entrelacées pour un grand confort de chute. Sangle cravatable sur support. Fournie sans mousqueton.

0965	Longe avec absorbeur + cravate lg 0,80 m	unité
1022	Mousqueton à vis ouverture 17 mm	unité



Ceinture de sécurité (export)

1020	Ceinture de sécurité en cuir	unité
1050	Ceinture de sécurité en textile	unité



Grimpettes

0583	Grimpettes 6 pointes Ø25 cm	unité
1028	Grimpettes 7 pointes Ø24 cm	unité
1027	Grimpettes universelles Ø18 cm	unité



Signalisation et balisage de chantier

Code	Désignation	Cond ^t
------	-------------	-------------------

Garde-fou

Repliable, en aluminium recouvert de peinture époxy, rouge et blanc.
Utilisé pour la protection des chambres en cours d'intervention.

0582	Garde-fou dimensions 1m x 1m x 0,9 m	unité
------	--------------------------------------	-------



Panneau de signalisation temporaire

Signalisation de danger. Panneau sur pied soudé.

1234	Panneau travaux AK5 700 mm	unité
1235	Panneau travaux AK5 1000 mm	unité
1236	Panneau chaussée rétrécie AK3 700 mm	unité
1237	Panneau chaussée rétrécie AK3 1000 mm	unité

1888	Tripode travaux AK5 1000 mm	unité
1889	Tripode chaussée rétrécie AK3 1000 mm	unité

Autres modèles de panneaux : nous consulter.



Panneau de signalisation double face

3627	Panneau de signalisation double face K10	unité
------	--	-------



Piquet de sécurité porte-lanterne

Pour fixation de ruban de signalisation, chaînes, lanternes...

1228	Piquet de sécurité porte-lanterne de 1,3 m	unité
------	--	-------



Ruban de signalisation

0869	Ruban de signalisation 50 mm x 100 m	unité
1979	Ruban de signalisation 50 mm x 200 m	unité



Balise de signalisation

2018	Balise de signalisation souple ht 50cm	unité
------	--	-------



Traceur de chantier

1336	Traceur de chantier blanc - 500 ml	unité
1337	Traceur de chantier orange - 500 ml	unité
1338	Traceur de chantier jaune - 500 ml	unité
1339	Traceur de chantier rouge - 500 ml	unité
1340	Traceur de chantier vert - 500 ml	unité



Signalisation pour véhicules et accessoires

Code	Désignation	Cond ^t
------	-------------	-------------------

Gyrophare

Feu tournant orange, destiné aux véhicules, avec embase magnétique pour montage temporaire. Prise d'alimentation incorporée pour allume-cigare.

1227	Gyrophare 12 V + cordon 1,5m	unité
------	------------------------------	-------



Triangle lumineux rabattable

Dispositif de sécurité réglementaire, prévu pour la signalisation de tous les véhicules ou engins occupant partiellement la chaussée pour interventions ou travaux mobiles.

1239	Triangle de 500 mm 12/24 V	unité
1240	Triangle de 700 mm 12/24 V	unité



Balisateur pour véhicule

Les véhicules d'intervention circulant sur la chaussée doivent être équipés d'une signalisation complémentaire conforme aux dispositions de l'arrêté du 20 janvier 1987 et du 6 novembre 1992. Kit de 2 rouleaux (1 droite + 1 gauche) de 9 m x 14,1 cm permettant d'équiper 3 véhicules.

1229	Kit de balisage pour véhicule	unité
------	-------------------------------	-------

Nous consulter pour des kits de balisage prédécoupés



Trousse de secours première urgence

Contient 1 couverture de survie, un livret 1^{er} secours, 1 paire ciseaux 8cm, 1 rouleau sparadrap 5m, 4 bandes extensibles 3m, 1 pince écharde, 10 adhésifs 70x20, 5 adhésifs 60x40, 2 tampons alcool, 2 tampons bactéricide, 2 tampons éosine, 2 tampons arnica, 2 tampons anti-moustiques, 10 compresses stériles 20x20, 2 gants d'examen.

1010	Trousse de secours 2 personnes	unité
------	--------------------------------	-------



Extincteur portable 1kg

Pour véhicules.

4416	Extincteur poudre portable 1 kg	unité
------	---------------------------------	-------



Kit de signalisation

Conforme à la réglementation européenne.

6407	Gilet + triangle de signalisation + étui	unité
6809	Triangle de signalisation + étui	unité



Porte-échelles

Code

Désignation

Cond^t

Porte-échelles pour fourgonnettes, petits fourgons et fourgons

Porte-échelles homologués par France Telecom adaptables sur tous les véhicules utilitaires. Les porte-échelles SFE garantissent un maintien ferme de l'échelle sur le toit de la fourgonnette pour éviter toute usure prématurée, ainsi qu'un déchargement facile sur le côté ou par l'arrière pour tenir compte des contraintes de stationnement. Le côté gauche du porte-échelles est un caisson réglable en largeur pouvant recevoir des plans d'échelle, un escabeau ou des tubes.

Nous
consulter

Porte-échelles pour fourgonnettes et petits fourgons

unité



Nous
consulter

Porte-échelles pour fourgons

unité



Pour la réalisation de votre devis, merci de nous fournir les éléments suivants (ou la photocopie de la carte grise du véhicule) :

- Modèle de véhicule
- Type du véhicule
- Date de première mise en circulation

et de nous préciser vos choix :

- Type de déchargement :
Arrière / Côté / Les deux
- Manuel ou motorisé



Déchargement par l'arrière

Grâce à un chariot qui, après déverrouillage, roule sur le châssis puis bascule pour accompagner l'échelle jusqu'au sol.



Déchargement latéral

Grâce à un levier qui commande le basculement du porte-échelles sur le flanc du véhicule, la manutention se fait à hauteur d'épaules.

Sangle d'arrimage

1225

Sangle d'arrimage - 1 cliquet 35 mm x 6 m

unité



Équipement de protection ORL

Code	Désignation	Cond ^t
------	-------------	-------------------

Lampe frontale

Lampe frontale à éclairage xénon à tête pivotante. Elle projette un faisceau lumineux (focale réglable).

0812	Lampe frontale xénon	unité
------	----------------------	-------



Lampe frontale avec faisceau large et homogène, adaptée au travail à portée de mains. Lampe permettant de garder les mains libres pour travailler : peut être portée sur la tête avec le bandeau, fixée sur un casque, ou posée au sol.

3726	Lampe frontale PIXA 1 faisceau large et homogène	unité
------	--	-------



Lampe frontale polyvalente permettant de travailler confortablement à portée de mains et de se déplacer avec un maximum de sécurité.

10083	Lampe frontale PIXA 2 faisceau mixte	unité
-------	--------------------------------------	-------



Casque anti-bruit

Protection auditive spécialement adaptée aux environnements bruyants. Indice global d'affaiblissement : 31 dB. Conforme à la norme EN352-1.

1007	Casque anti-bruit	unité
------	-------------------	-------



Lunettes de protection

Lunettes monobloc. Protection latérale intégrée. Réglage en longueur et inclinaison des branches. Oculaire PC incolore traité anti-rayures.

1008	Lunettes de protection	la paire
------	------------------------	----------



Masque de protection

1009	Masque anti-poussières /Boîte de 50	unité
------	-------------------------------------	-------



Kit de protection ORL

7581	Casque anti-bruit + lunettes + masque	unité
------	---------------------------------------	-------



Casque

Casque de sécurité en PEHD. Conforme à la norme EN397.

0594	Casque de sécurité avec visière	unité
5622	Casque de sécurité sans visière	unité



Jugulaire

Pour casque de sécurité avec ou sans visière.

1743	Jugulaire pour casque de sécurité	unité
------	-----------------------------------	-------

Vêtements de travail

Code	Désignation	Cond ^t
------	-------------	-------------------

Vêtement de travail

Combinaison à ouverture totale. Fermeture à glissière du col aux chevilles.

0970	Combinaison ouverture totale taille 0	unité
0971	Combinaison ouverture totale taille 1	unité
0972	Combinaison ouverture totale taille 2	unité
0973	Combinaison ouverture totale taille 3	unité
0974	Combinaison ouverture totale taille 4	unité
0975	Combinaison ouverture totale taille 5	unité
0976	Combinaison ouverture totale taille 6	unité



Combinaison à enfiler. Fermeture à glissière du col à l'entrejambe.

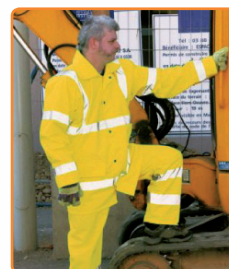
0977	Combinaison ouverture partielle taille 0	unité
0978	Combinaison ouverture partielle taille 1	unité
0979	Combinaison ouverture partielle taille 2	unité
0980	Combinaison ouverture partielle taille 3	unité
0981	Combinaison ouverture partielle taille 4	unité
0982	Combinaison ouverture partielle taille 5	unité
0983	Combinaison ouverture partielle taille 6	unité
0984	Combinaison ouverture partielle taille 7	unité



Ensemble de pluie haute visibilité

Avec bandes rétro-réfléchissantes. Veste à glissière sous rabat à boutons pression. Capuche intégrée. Norme CE EN 471 classe 3. Pantalon avec élastique de serrage à la taille. Norme CE EN 471 classe 1. Tailles disponibles : M - L - XL - XXL.

4192	Ensemble de pluie haute visibilité	unité
------	------------------------------------	-------



Parka froid/pluie haute visibilité

Avec bandes rétro-réfléchissantes. Parka à glissière sous rabat à boutons pression. Capuche intégrée. Norme CE EN 471 classe 3. Norme froid CE EN 342. Norme pluie CE EN 343. Tailles disponibles : M - L - XL - XXL.

7771	Parka haute visibilité	unité
------	------------------------	-------



Gilet de signalisation

Fermeture velcro. Deux bandes réfléchissantes horizontales 50 mm. Conforme aux normes EN 340 et EN 471 classe 2.

0592	Gilet de signalisation	unité
------	------------------------	-------



Gants

Code	Désignation	Cond ^t
------	-------------	-------------------

Gants type docker

Paume en cuir croûte de bovin, dos toile bayadère. Dos renforcé avec élastique de serrage.

1012	Gants type docker taille 10	la paire
------	-----------------------------	----------

Gants manutention cuir

Croûte de bovin, élastique de serrage sur le dos. Coutures renforcées.

1013	Gants type driver taille 10	la paire
------	-----------------------------	----------

Gants type cow-boy

En bovin pleine fleur beige grade supérieur. Élastique de serrage sur le dos. Coutures renforcées.

1014	Gants type cow-boy taille 9	la paire
0593	Gants type cow-boy taille 10	la paire

Gants électricien isolants

100% latex naturel spécialement traité diélectrique testé 5000 V. Classe 0.

1015	Gants électricien 5000 V taille 9	la paire
1016	Gants électricien 5000 V taille 10	la paire

Autres classes : Nous consulter

Surgants

Silicone avec velcro et manchette. Très souple. Utilisés comme protecteurs de gants isolants.

1017	Surgants électricien 5000 V taille 9	la paire
1018	Surgants électricien 5000 V taille 10	la paire

Gants jetables

Vinyle.

6992	Gants jetables vinyle / Boîte de 100	unité
------	--------------------------------------	-------

Gants manutention Nitrile

5599	Gant de manutention enduction nitrile taille 8	la paire
5600	Gant de manutention enduction nitrile taille 9	la paire
5601	Gant de manutention enduction nitrile taille 10	la paire



4123



2121



4121

Chaussures de sécurité

Code	Désignation	Cond ^t
------	-------------	-------------------

Chaussures de sécurité

Brodequin noir haut, cuir fleur, avec intercalaire acier.

0985	Brodequin de sécurité haut taille 40	la paire
0986	Brodequin de sécurité haut taille 41	la paire
0987	Brodequin de sécurité haut taille 42	la paire
0988	Brodequin de sécurité haut taille 43	la paire
0989	Brodequin de sécurité haut taille 44	la paire
0990	Brodequin de sécurité haut taille 45	la paire



Brodequin noir bas, cuir fleur, avec intercalaire acier.

0991	Brodequin de sécurité bas taille 40	la paire
0992	Brodequin de sécurité bas taille 41	la paire
0993	Brodequin de sécurité bas taille 42	la paire
0994	Brodequin de sécurité bas taille 43	la paire
0995	Brodequin de sécurité bas taille 44	la paire
0996	Brodequin de sécurité bas taille 45	la paire



Bottes de sécurité en PVC

Équipées d'un embout + intercalaire acier.

0997	Botte de sécurité taille 40	la paire
0998	Botte de sécurité taille 41	la paire
0999	Botte de sécurité taille 42	la paire
1000	Botte de sécurité taille 43	la paire
1001	Botte de sécurité taille 44	la paire
1002	Botte de sécurité taille 45	la paire



Semelles anti-dérapantes en caoutchouc

Peuvent-être montées sur n'importe quel type de chaussures pour accroître la traction sur la neige, sol gelé ou glissant.

10309	Semelles anti-dérapantes Spiky Plus 1 taille 38 à 41	la paire
10310	Semelles anti-dérapantes Spiky Plus 2 taille 42 à 45	la paire
10311	Semelles anti-dérapantes Spiky Plus 3 taille 46 et +	la paire

